Tuberculose : 37 % de cas en plus en 3 ans à Paris



Article rédigé par lequotidiendumedecin.fr, le 11 janvier 2021

Source [lequotidiendumedecin.fr] « Plus de la moitié des cas diagnostiqués de tuberculose (TB) concernent des personnes nées à l'étranger, est-il indiqué dans la feuille de route tuberculose 2019-2023 du ministère de la Santé présentée fin mars 2019. Leur droit à être dépisté grâce aux dispositifs existants sera facilité par l'adoption de nouvelles recommandations concernant ces dépistages ».

En 2017, 63 % des cas de TB en France étaient survenus chez des sujets nés à l'étranger. Dans le cadre du plan priorité prévention, le ministère de la Santé a ainsi demandé à la HAS d'élaborer des recommandations sur le dépistage systématique des groupes à risque et au HCSP d'actualiser ses préconisations sur le dépistage des infections tuberculeuses latentes (ITL), lequel a remis son rapport début septembre.

Migrants venant de pays de forte endémie

Afin de se conformer à l'élimination prônée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (« The End TB Strategy »), la feuille de route ministérielle vise deux objectifs principaux : réduire les inégalités territoriales face à la tuberculose et améliorer la qualité du suivi des personnes traitées, notamment pour des formes multirésistantes (MDR).

Pour ce faire, il est aussi souligné que le parcours de santé des migrants primo-arrivants provenant de pays de forte endémie implique une articulation bien « huilée » entre les différents acteurs de santé : Agences régionales de santé (ARS), Centres de lutte antituberculeuse (CLAT), structures de soins mais aussi de dépistage et de vaccination, médecine du travail, médecine scolaire...

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici